



Prise en charge assurance décès par la société de crédit

Par **Nade66**, le **21/03/2009** à **10:59**

Bonjour,

Mon conjoint est décédé en octobre 2008 d'un arrêt du coeur, cause qui est restée inconnue (nous n'étions ni mariés ni pacsés) ; il a souscrit un crédit en septembre 2007 d'un montant inférieur à 40 000 €. Il avait déjà souscrit un crédit à la consommation en 2005 qui a été remboursé. La société de crédit m'a demandé de remplir un questionnaire pour connaître les causes du décès.

Aujourd'hui la prise en charge est refusée pour motif : contrat d'assurances souscrit en 2005, compte présentant plus de solde à indemniser au moment où l'assurance devrait intervenir. Que peut me demander la société de crédit et quel est le recours ?